

Sujet Version de la taxonomie à utiliser pour les reportings sous Solvabilité 2

Madame, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du reporting quantitatif sous Solvabilité 2 les compagnies d'assurances et de réassurance transmettent au Commissariat aux Assurances (CAA) des instances XBRL qui font référence à la taxonomie Solvabilité 2 de l'EIOPA. Comme indiqué le 24 février 2016 à la Coque lors de la conférence « Reporting sous Solvabilité II », l'EIOPA a prévu de publier deux nouvelles versions de la taxonomie par an: une adaptation mineure (*corrective version*) et une adaptation majeure (*adaptive version*).

La version 2.1.0 de la taxonomie Solvabilité 2 a été publiée en date du 15.07.2016. Le CAA se permet de rappeler aux compagnies que la version de la taxonomie à utiliser ne dépend ni de la date de publication d'une nouvelle version de la taxonomie, ni de la date de remise d'un reporting, mais de la date de référence d'un reporting. Veuillez noter dans ce contexte que :

- les reportings avec une date de référence jusqu'au 30.12.2016 inclus doivent obligatoirement encore être soumis avec la taxonomie 2.0.1
- les reportings avec une date de référence supérieure ou égale au 31.12.2016 doivent obligatoirement être soumis avec la taxonomie 2.1.0

Les reportings pour lesquelles la version de la taxonomie n'est pas correcte par rapport à la date de référence du reporting vont d'office être rejetés par le CAA.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Claude WIRION

Directeur du Commissariat aux Assurances